



MAIRIE  
42220 COLOMBIER

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 octobre 2021

**Présents** : Jean-Paul VALLOT – Caroline BERGERE – – Maxime GACHE – Gilles GALLEY – Brigitte GEOURJON - Françoise LECORNU - Jérôme GACHE - Ronan ARROUEZ

**Absent(s) excusé(s)** : Marcel TAMET– Jean-Louis BERNON

**Secrétaire de séance** : Ronan ARROUEZ

### Ordre du Jour

→ Délibération pour signature d'une Convention avec le CDG42 pour le recrutement d'agent en portage salarial et service de remplacement :

Le CDG42 propose une aide dans le recrutement d'une nouvelle secrétaire. Cet organisme pourrait intervenir pour le recrutement mais également dans l'établissement des fiches de paie ainsi que la gestion de remplacement temporaire de fonction. L'engagement est révoquant à l'issue du mandat de la municipalité.

A l'unanimité, le conseil délibère en faveur de l'intervention du CDG.

Recrutement nouvelle secrétaire de mairie : 9 personnes ont candidaté. 5 ont été reçues en entretien à l'heure actuelle.

→ Délibération sur le rapport 2020 de l'eau et de l'assainissement :

189 abonnés référencés en 2020 (145 en 2009).

Densité linéaire : 6,85 abonnés par km.

Volume produit 21987 m<sup>3</sup> en 2020 → 21227m<sup>3</sup> en 2009

Volume vendus en 2020 = 13292 m<sup>3</sup> (dont 600 m<sup>3</sup> vendus à la commune de Bourg Argental)

27,2 km de linéaire de canalisation (hors nouveau captage)

prix réel moyen du m<sup>3</sup> = 1,65 €

26956 € de recettes encaissées en 2020

Les analyses micro biologiques : 5 actions réalisées avec 0 anomalie en 2020

Toutes les éléments vérifiés ont tous été reconnus conformes aux normes en vigueur.

Rendement : 69,5 % en 2020.

Assainissement : 100 % conforme sur l'assainissement collectif.

61 abonnés desservis par le réseau collectif pour 3162 m<sup>3</sup> facturés pour 2 km de réseau.

Recettes globales pour l'assainissement : 6486 € pour 2020.

L'extension de la station d'épuration est encore en étude par le cabinet SYMBIO.

Approbation du rapport à l'unanimité par le conseil municipal.

→ délibération PLH:(plan local de l'habitat)

Il s'agit du PLH de la communauté de commune visant à optimiser la maîtrise du territoire ainsi que sa promotion auprès des investisseurs.

JP Vallot fait lecture de la délibération de la CCMP qui est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

---

→ Questions diverses :

- OGEC:

L'OGEC constate l'abandon de mégots, capsules de bière, graines pour oiseaux dans le voisinage de l'école. Mr le maire invitera les riverains à plus de rigueur

- Centre de santé de Bourg Argental :

Problème financier soulevé dû à la crise COVID. Le centre attire l'attention des collectivités pour l'obtention d'aide financière. Le problème sera évoqué lors du prochain conseil communautaire.

- Captage :

L'hydrogéologue a rendu son rapport qui confirme que l'eau du nouveau captage est de bonne qualité.

- Défibrillateur :

il serait utile d'investir dans cet équipement à positionner aux alentours de la salle des fêtes. A noter que la salle des fêtes a été équipée d'un four micro-ondes offert gracieusement par une élue.

- Repas des aînés :

Repas prévus pour novembre à St Sabin. Des colis seront distribués pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

- Bons d'achat Relance :

La Communauté de Commune des Monts du Pilat a distribué aux mairies des bons d'achat d'un montant de 10 €, à raison d'un par famille. Ils sont valables jusqu'au 31/12/2021 et sont retirables en mairie aux horaires d'ouverture au public. Ces bons de relance ont été mis en place suite à la crise sanitaire de la Covid 19 afin d'aider les commerces qui ont connu une fermeture administrative en 2020 et 2021.

Prochaine réunion le 18/11/2021 à 19h00